CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

SESEO FORMATION

Applicable au 01/03/2023 modifiables sans préavis

Article 1 - Definition:
On entered par « SESEO », SESEO FORMATION - 6 Nue de la Dombes, 0140, Saint Etienne sur Chalaronne - France métropolitaine - N° SREN 889 344 867 - 161 : 09 87 41 26 66 / 07 80 57 02 35.
SESEO FORMATION est une société déclarée de services à la personne proposant des PRESTATIONS d'assistance, de formation et toute autre PRESTATION de service en relation avec les technologies du multimédia, du numérique et secteur quatermaire. On entend par « CUENT », « VOUS » ou « ÉLÉVE » le particulier bénéficiaire des PRESTATIONS de SESEO FORMATION.

Afficial 2 - Uges: SESSO FORMATION permet au CLIENT de bénéficier des PRESTATIONS sur son lieu de résidence. Si VOLS ou la personne chargée de vous représenter n'êtes pas présent à votre DOMCLE à la date et à l'heure convenue, SESSO FORMATION ne pourra assurer les PRESTATIONS. Le cas échéant SESSO FORMATION sera dans fobligation de focturer un minimum fordirative ou de soustraire une part de la PRESTATION à réaliser et non rembourable de toute manière que ce soit. Toute annulation par le participant dans un débit inférieur à 48 heures implique la focturation de la PRESTATION. De plus des frais de déplacement pour mainte être écut dependement ou des réalisers de deriver réside au deflace de 50 fairs que de celor de réséde de sous manuel de de contra cou de déplacement part de préstation des PRESTATIONS.

Article 3 - Contenua des PRESTATIONS:

Leave Expectation of the contenuation of the co

que es equipements soient inaccessaires pour queiques raisons que ce soir, que les contrainnos a al imientarion electrique, resepronique ou auder solent aeresteuses ou qui soir imposibile ad occeperar que para en la VOLT, suspecte d'avoir modifié vos équipements soirs l'avoir préciablement avent, ou si vous ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements vou logiciels en voir préciablement avent, ou si vous ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements vou logiciels en voir préciablement avent, ou si vous ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements vou logiciels en voir préciablement avent, ou si vous ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements vou logiciels en voir repossession. Le cu séchéant, la PRESTATION sera entièment due quel que soit le PRODUT auquel vous auriez sousant. Le CLENT reste responsable des données présentes sur ses équipements. Enconséquence, le CLENT pendra toutes les précoutions d'usage d'init dissurer les souvegardes de ses données présentes sur ses équipements multimédia, ne peut être engagée. DIEET DE VAIDITÉ : les heurse de formation réservées par le CLENT devorre être utilisées dans les La constituir alcant pour les résistants de formation réservées par le CLENT devorre être utilisées dans les La constituir clear le pour des poursuites, ni de demande de rembousement ou de compensations financières, quelle qu'elles soient.

- Armate 4 Exclusions : Les activités suivantes NE font PAS parties des PRESTATIONS de SESEO FORMATION : Ventes, locations d'équipements, Réparation d'équipements électroniques,

- Remplacement de composants,

 Remplacement de composants,

 Modification de l'intégrité physique des équipements,

 Càblage électrique ou téléphorque,

 Assistance à distance (sous réserve de la modification de la législation).

Article 5 - Obligations de SESEO FORMATION:

SESEO FORMATION s'engage à forurir les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des PRESTATIONS définies à l'article 3 telles que mentionnées ci-dessus des présentes Conditions Générales. SESEO FORMATION s'engage à proposer dans les meilleurs délais un remplaçant a l'intervenant désigné pour réaliser le rendez-vous.

Article 6 - Obligations du CUENT :
Le CUENT s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et /ou distributeurs et /ou faurnisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements et à ne pas proc

Le CIRIT s'engage à tenir à disposition l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et /ou distributeurs et /ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CD-ROM, Disquette. DVD Rom.), les numéros de licences, les codes d'identification de de différents fournisseurs potentiels et doit tenter de reconstituer l'istatorique de l'apportion de la PANIE. Le CLIENT est informé que l'ensemble des frois, quels qu'ils soient, diférents à l'exécution des PRESIATIONS de SESEO FORMATION et notamment les frois d'électricité, de téléphone. de connexions à Internet ou d'usure des conscernables informatiques engendrés par les mortipulations effectuées par SESEO FORMATION sont ET restent à sa charge. En aucun cas, le CLIENT ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit. Le CLIENT se chargera de déplacer ou de nettoyer tous éléments considérés par l'intervenant comme gérant pour assurer les PRETATIONS.

Article 7 - Tarits:
Les tarifs des PRESTATIONS s'entendent en euros toutes taxes comprises. Les tarifs sont communiqués au CLIENT ors de la prise du rendez-vous et validés d'un commun accord entre le CLIENT et SESEO FORMATION ». Les tarifs communiqués au CLIENT sont ceux en vigueur à la date de la prise du rendez-vous. T
PRESTATION (sout cas exceptionnel comenu entre le CLIENT et SESEO FORMATION). Possibilité sur demande d'effectuer une séance d'une heure seulement mais des t
de déplacements pourront être réclamés à partir dei km de la zone de référence.

Article 9 - Reglement des PRESTATIONS:
Le trait of payer set calle qui ai de's void ubdid d'un commun accord entre le CLENT et SESEO FORMATION » lors de la prise du rendez-vous. Le règlement par le CLENT est fait en globalité avant la PRESTATION effectuée au domicille du CLIENT en respectant les délais de rétractation légaux; pour une commande en en débas du domicile, la totalité de la somme est à remettre le jour de la commande et remis directement à l'intervenant par l'un des moyers de poiement acceptés par SESEO FORMATION. Concennant le règlement par CESU, accur rendu de morraine re sans possible conformément à la législation en vigueur, le CLIENT pour réglet une partie des sommes dues avec l'un de ces moyers de poiement et compléter uniquement à l'explication en vigueur, le CLIENT pour refigier une partie des sommes dues avec l'un de ces moyers de poiement et compléter uniquement à l'explication en vigueur, je CLIENT pour refigier une partie des sommes dues avec l'un de ces moyers de poiement et compléter uniquement à l'explication en vigueur, je CLIENT pour refigier une partie des sommes dues avec l'un de ces moyers de poiement et compléter uniquement à l'explication en vigueur, je CLIENT pour refigier une partie des sommes dues avec l'un de ces vec l'un de la l'explication en vigueur, je CLIENT pour pour le partie des pour refigiers de la réglement par CESU, accur result de la PRESTATION. Le sont étain, et l'explication en vigueur, je CLIENT pour pour le partie des sommes dues avec l'un de ces de la signature d'un control en la ces débant, et l'explication en vigueur, je CLIENT pour pour l'explication en vigueur, je CLIENT pour pour le partie des movements de la signature du control explication en vigueur, je cultification de vous four de l'explication en vigueur, je cultification de vous four de l'explication en vigueur, je

En cas de retard de paiement, le CUENT se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, colculée sur le montant de la totalité des sommes dues conformément aux dispositions de l'article 1.44-6 du code de commerce

L'ensemble des articles des présentes Conditions Générales sont applicables en France métropolitaine pour chaque département où SESEO FORMATION opère

Article 12 - Intormatique et libertes: Conformement à la la li Informatique et libertés in 78—17 du 6 janvier 1978, le CLENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant.

Euerçable auprès de SESEO FORMATION – à fixe de la Dombes, 0140, Saint Etierne sur Chalarome – France métropolitaire, le CLENT autroise SESEO FORMATION à utiliser ses coordonnées et nontamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales et /ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant. A défaut, le CLENT attrier SESEO FORMATION pour faire état de la référence du CLENT à titre de référence étant entendu que celle—ci se limite au Prénom du CLENT à 1 la première lettre du Nom.

15 - Loi applicable : wetflion expresse, le présent contrat est gouverné par le Droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du CUENT en tant que constitu

Articles — **Entractronon:

Manual Services of the Comment of the Comment of Contract of the Comment of Contract of Comment of Contract of Comment of Contract of Comment of Contract of C

Article IS — Clause limitative de responsabilité :
Le client est informé que souf faute démontrée de l'intervenant dans l'exécution de sa mission, SSSEO FORMATION ne peut être teru responsable des dommages directs et /ou Indirects, matériels ou immatériels qui pourraient survenir au cours d'une intervention ou préalable de panne des équipements.

tournat completers.



ANNULATION DE COMMANDE Code de la consommation, article LI21-23 à LI21-26 Conditions :

- ANNUALION DE COMMUNIDE Cade de la consommation, artic Compléter et signer ce formulaire L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception Utiliser l'adresse figurant au dos
- L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après : Nature du bien ou du service commandé Nom du client : Signature du client Date de la commande